20 MAI 1999
A2802

« HYPERCLAIR »
Société Anonyme au capital de 650.000 Francs
Siège social : Rue de la Cave Coopérative - 34748 VENDARGUES
R.C.S. MONTPELLIER B 390 632 925
393 600

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 1er AVRIL 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le premier avril,
A neuf heures trente,

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie extraordinairement au siège de la société "PENAUILLE POLYSERVICES" à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne), ZAC de la Haie Griselle, 6, allée des Coquelicots, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude PENAUILLE et Monsieur Pierre-Henri PAILLET, les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence RIGAL-MICHEL est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La société AUDIT et CONSEIL UNION, représentée par Monsieur Jean-Marc Fleury, et le Cabinet EQUATION représenté par Monsieur Didier LANGMANTIL, Commissaires aux Comptes de la Société, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 mars 1999, ont fait savoir qu'ils ne pourraient assister à l'Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée,
- la liste des actionnaires

Monsieur le Président rappelle que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les réglements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission de deux administrateurs ;**

- **Nomination de deux nouveaux administrateurs;**

- **Pouvoirs;**

Lecture terminée du rapport du Conseil d'Administration, la discussion est déclarée ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- la société « PENAUILLE POLYSERVICES » dont le siège est sis, 6, allée des Coquelicots, ZAC de la Haie Griselle, 94 470 Boissy Saint Léger, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro B 352 980 601, et dont le représentant permanent sera Monsieur Jean-Claude PENAUILLE, demeurant 6, allée des Coquelicots, 94470 Boissy Saint Léger, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société,

en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-claude PENAUILLE, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et devant se tenir en juin 2001.

Monsieur Jean-claude PENAUILLE, au nom de la société « PENAUILLE POLYSERVICES » déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- la société anonyme « NET EXPANSION : LE RESEAU PROPRETE » dont le siège social est sis 27, avenue Pierre 1er de Serbie, 75 016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numèro B 381 891 118, et dont le représentant permanent sera Monsieur Pierre-Henri PAILLET, demeurant 6, allée des Coquelicots 94 470 Boissy Saint Léger, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société,

en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre-Henri PAILLET, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et devant se tenir en juin 2003.

Monsieur Pierre-Henri PAILLET, au nom de la société « NET EXPANSION : LE RESEAU PROPRETE » déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

0
0 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT
Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE

